

Débuter votre activité d'infirmier(e) libéral(e) remplaçant en 5 étapes



1

Attestation d'inscription au répertoire ADELI

- Enregistrer votre diplôme auprès de l'ARS
- Demander votre immatriculation au répertoire ADELI

ARS – La Réunion

- Service en ligne :
<https://www.lareunion.ars.sante.fr/sinscrire-au-repertoire-adeli-2>

2

Attestation de validation de votre expérience professionnelle

- Compléter le formulaire de « Demande de validation de l'expérience professionnelle » disponible sur le site.
- Adresser par **courrier** au service RPS le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives nécessaires (liste des pièces sur le formulaire)

CGSS de la Réunion

- Site : www.cgss.re - Professionnel de santé / mes démarches
- Adresse courrier :
CGSS de la Réunion—Direction Santé
Service des Relations avec les Professionnels de Santé
4 Boulevard Doret—CS 53001—97741 ST DENIS CEDEX 9

3

Autorisation de remplacement

- Présenter votre attestation d'expérience professionnelle mentionnant votre capacité à exercer au titre de remplaçant d'infirmier(e) libéral(e) conventionné(e)
- Demander votre autorisation de remplacement (durée 1 an)
- Demander une attestation d'inscription au tableau de l'Ordre des Infirmiers-

Ordre Interdépartemental des infirmiers
REUNION – MAYOTTE

- Site : <http://reunion-mayotte.cidoi.fr/>

4

Conventionnement avec l'Assurance Maladie

- Adresser par **Mail** au service RPS le formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives suivantes au **format PDF** :
 - ◇ Copie autorisation de remplacement délivré par l'Ordre des Infirmiers
 - ◇ Copie attestation d'inscription à l'Ordre des Infirmiers
 - ◇ Formulaire de « Déclaration de votre premier jour de remplacement effectué » complété

CGSS de la Réunion

- Site : www.cgss.re - Professionnel de santé / mes démarches
- Mail du service RPS: rps@cgss.re

Attention : cette inscription conditionne la prise en charge de vos prestations par la CGSS lors du remplacement d'un(e) infirmier(e) libéral(e) conventionné(e)

5

Vos démarches obligatoires suite à votre début d'activité

- Souscrire à un contrat de responsabilité civile (RCP)

- Inscription à l'URSSAF - Service en ligne : www.cfe.urssaf.fr
- Mise à jour de vos droits d'assuré(e) social(e) - n° unique : 36 46
- Inscription à la CARPIMKO - site : www.carpimko.com

Pour aller plus loin : www.ameli.fr

La santé progresse avec vous



Caisse Générale
de Sécurité Sociale
de La Réunion
www.cgss.re

